



ARRETE TEMPORAIRE n°2025-01

**Réglementant la circulation et le stationnement
En agglomération de Chouzé-sur-Loire
Place du 08 mai 1945**

Département D'INDRE ET LOIRE
Canton de LANGEAIS
MAIRIE DE CHOUZÉ-sur-LOIRE

Cérémonie de la Saint VINCENT

Le Maire de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de la route,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'organisation de la cérémonie de la Saint Martin.

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire la circulation de tous les véhicules Place du 8 mai et rue Saint Pierre ainsi que le stationnement Place du 8 mai,

CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour les riverains,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le samedi 18 janvier 2025 de 8h00 à 14h00 :

*la circulation de tous véhicules sera interdite Place du 8 Mai 1945 (à hauteur du banc public vers la rue Saint Pierre) et rue Saint Pierre.

*Le stationnement Place du 8 mai sera interdit.

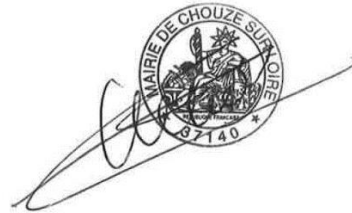
Article 2^{ème} : La signalisation routière sera mise en place par les agents municipaux de la commune de Chouzé-sur-Loire, 48 Heures avant la cérémonie.

Article 3^{ème} : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune de Chouzé-sur-Loire et une ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Chouzé-sur-Loire,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Bourgueil,
 - Monsieur le Responsable du service de la Police Municipale Intercommunale,
 - Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et Secours d'Indre-et-Loire,
- Chacun en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chouzé-sur-Loire, le 10 janvier 2025
Le Maire,
Gilles THIBAUT



Affichage ou Publication électronique fait le 10/01/2025